

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 14

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Subventions de fonctionnement en faveur des associations d'animation économique
- Exercice 2016.

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
Entreprises et Animation Economique
122 15**

EXPOSE DES MOTIFS

Jusqu'en 2015, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône menait des interventions en faveur du développement économique, axées en grande partie sur le soutien au tissu local, notamment les associations intervenant en la matière. Plusieurs secteurs étaient concernés, dont l'aide à la création et au développement d'entreprises.

La Loi NOTRE, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la clause de compétence générale et interdit désormais aux départements d'intervenir en matière d'économie.

Toutefois, ladite Loi a prévu une période transitoire, jusqu'au 31 décembre 2016, lors de laquelle les conseils départementaux peuvent maintenir les financements accordés aux organismes qu'ils ont créés antérieurement ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire.

Les huit associations présentées dans ce rapport relèvent de cette disposition transitoire pour 2016. A compter du 1^{er} janvier 2017, ces actions économiques ne pourront plus être financées par le Conseil Départemental.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Pour cette répartition, huit associations ont déposé des demandes de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'action en faveur de l'animation économique.

L'objet de cette politique est de soutenir des initiatives diverses, susceptibles de favoriser le développement économique (promotion d'un territoire, réflexion globale autour de problématiques économiques, regroupement d'entreprises, accompagnement de cadres à la recherche d'emplois, groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ))

INCIDENCE BUDGETAIRE

Cette dépense globale de **26 500 €uros**, correspondant au montant de la subvention de fonctionnement, sera financée sur les crédits de paiement du dispositif de subventions aux associations.

programme	Opération	Libellé	Imputation	Montant engagement
10543	1012710	Animation Economique 2016	65-91-6574	26 500 €

PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'économie et à l'Emploi, au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

NOM	ADRESSE	BUT	MONTANT SUBVENTION	LOI NOTRE	TYPE DE VERSEMENT
GEIQ FL Pce Président : M. FERRO	130, av de Lattre BP 16 13831 Chateaurenard cedex	Recruter des jeunes en difficulté d'insertion afin de les mettre à disposition des 39 entreprises adhérentes dans le secteur des fruits et légumes selon le principe de la formation en alternance	4 000 €	Le partenariat avec ces associations sera éventuellement reconduit après 2016, sur la base de nouvelles actions dans le domaine de l'emploi et des bénéficiaires du RSA, en collaboration avec la direction de l'insertion. Dans ce cadre, le montant de l'aide et ses modalités seront redéfinis.	Fonctionnement général Versement unique
GEIQ Paysages Président : M. Chevassus	5 bd, Viala1 13015 Marseille	Recruter des jeunes en difficulté d'insertion afin de les mettre à disposition des 25 entreprises adhérentes dans le secteur de l'environnement et des espaces verts, selon le principe de la formation en alternance.	4 000€		
GEIQ Provence Président :M. Chevassus	5, bd Viala 13015 Marseille	Recruter des jeunes en difficulté d'insertion afin de les mettre à disposition des 19 entreprises adhérentes dans le secteur du transport, selon le principe de la formation en alternance	4 000 €		
GEIQ Propreté Président : M.Rodrigues	43, rue Joliot Curie Technopole 13013 Marseille	Recruter des jeunes en difficulté d'insertion afin de les mettre à disposition des 30 entreprises adhérentes dans le secteur du nettoyage, selon le principe de la formation en alternance	4 000 €		
AVARAP Président : M. Mousnier	Chemin de la Blaque La Baume les Aix 13090 Aix en Provence	Aider ses membres, cadres demandeurs d'emploi en activité, dans leur mutation professionnelle et leur évolution personnelle et promouvoir des relations d'entraide entre tous ses adhérents. Mettre en œuvre la méthode développée par l'AVARAP nationale.	2 000 €		
Entrepreneurielles Présidente : Mme Angebault	1065, chemin Bosque D'Antonelle 13090 Aix en Provence	Développer et accompagner par tous les moyens et notamment les nouvelles technologies l'entrepreneuriat au féminin au niveau régional, national et européen.	2 500 €		
Jeune Chambre Economique de Marseille Président :M. Bollon	36, rue Ferrari 13005 Marseille	Promouvoir l'étude, favoriser la compréhension et susciter la solution des problèmes économiques, sociaux et culturels ayant trait à la vie locale, régionale, nationale, internationale, parmi les jeunes âgés de 18 à 40 ans soucieux de prendre des responsabilités.	4 000 €		
Jeune Chambre Economique du pays d'Aix Président : Mme Pin	Place Romée de Villeneuve 13090 Aix en Provence	Promouvoir l'étude, favoriser la compréhension et susciter la solution des problèmes économiques, sociaux et culturels ayant trait à la vie locale, régionale, nationale, internationale, parmi les jeunes âgés de 18 à 40 ans soucieux de prendre des responsabilités.	2 000 €		